

REGLEMENT INTERIEUR

CHARTRE DES BENEVOLES

LES TERRES DE JIM A MAMIROLLE

6 AU 8 SEPTEMBRE 2024

🚩 Préambule :

Le Comité d'Organisation des Terres de Jim vous remercie pour votre soutien en tant que « Bénévole à la 10^{ème} édition des Terres de Jim 2024 à Mamirolle »

Être bénévole aux Terres de Jim c'est l'occasion de pouvoir se joindre à un projet aussi grand et exceptionnel pour accueillir plus de 100 000 visiteurs, 3 jours d'événement et des centaines d'activités et d'exposants, des nombreuses animations...

🚩 Rappel du processus pour devenir Bénévole :

1 > Se rendre sur le site internet www.lesterresdejim.com rubrique Bénévoles et s'inscrire à la plateforme des Bénévoles. Merci d'indiquer vos coordonnées, vos disponibilités, vos missions envisagées.. En vous inscrivant vous validez le **Cahier des charges des bénévoles** et vous engagez à respecter les différents articles. Pour les personnes logeant au Camping, vous trouverez en page 2 et 3 le règlement « du Camping » avec les règles à respecter que vous devez respecter également.

2 > Avant l'évènement vous recevrez :

A/ Par mail > Un lien vous permettant de télécharger votre **entrée au site (1/jour)** (plan d'accès indiqué sur le badge). Ce badge est personnel et ne peut être donné.

B/ Par mail > Une Fiche Mission précisant les horaires et vos missions attribuées

3 > Jour J / Organisation. Nous vous demandons d'arriver 1H avant l'heure de votre prise de poste, ce qui vous permettra de stationner vos véhicules au parking Expositant, ensuite d'accéder à pied au site par l'une des deux entrées.

Vous rejoindrez le « Chalet des bénévoles » pour récupérer votre **BADGE BENEVOLE** et le descriptif des missions de la journée.

Un kit de bienvenue vous sera donné comprenant un tee-shirt que vous devrez porter durant votre mission, une carte Cashless chargé de 10€/jour /bénévole vous permettant de vous restaurer. Le chapiteau des bénévoles est accessible pour vous reposer. Vous pourrez accéder au Camping bénévoles qui vous est autorisé si vous avez retenu cette option dans vos choix.

4 > Exemple des missions confiées :

Parking, Restauration, Buvette, Gestion des entrées, Entretien des animaux, Animations, Accueil, Information, encadrement des activités, Vie du site, buvette, Animations, Concours...

*Rappel les Animaux sont interdits.

5 > Horaires d'accès au site seront indiqués sur le badge d'accès.



Terres de Jim s'engagent à offrir un accueil chaleureux, être disponible et à l'écoute des bénévoles et de créer un climat de travail harmonieux pour le bien-être des bénévoles. Faire participer activement les bénévoles à la réalisation d'une manifestation dans une ambiance conviviale et festive. Offrir aux bénévoles l'opportunité de faire des rencontres, ainsi que de partager des expériences dans le respect, la bienveillance et le non jugement. Les bénévoles auront accès au chapiteau des bénévoles pour se reposer.

Les bénévoles sont essentiels à l'organisation des Terres de Jim. C'est pour cette raison que nous prions nos bénévoles de s'engager à informer dès que possible la responsable des bénévoles et l'équipe d'organisation au 07 57 07 16 96.

Assurer avec sérieux, ponctualité et disponibilité les activités pour lesquelles ils se sont inscrits, ainsi que respecter les consignes de leur responsable de secteur. Collaborer dans un esprit d'équipe avec les autres bénévoles. Montrer un état d'esprit positif, solidaire et respectueux envers toutes et tous (bénévoles, partenaires et invités) Respecter la loi sur la consommation d'alcool et de produits stupéfiants. Clause de non-responsabilité Le/la bénévole participe aux Terres de Jim sous sa propre responsabilité et à ses propres risques.

L'Equipe organisatrice se réserve le droit de retirer les badges et la carte Cashless en cas de mauvais comportement, état d'ébriété portant préjudice à la manifestation.

Terres de Jim déclinent toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels. Le/la bénévole ne peut faire valoir aucune prétention en responsabilité civile. Chaque bénévole est responsable de sa propre couverture d'assurance (accident, maladie, vol et responsabilité civile).

En outre, des photos seront prises pendant la durée de l'évènement et pourront être utilisées à des fins promotionnelles. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas y apparaître, merci de le signaler au photographe. En s'inscrivant à la manifestation, le/la bénévole accepte les présentes conditions et libère Terres de Jim de toute responsabilité

**REGLEMENT INTERIEUR POUR LE
CAMPING DES BENEVOLES LES
TERRES DE JIM A MAMIROLLE
(DOUBS) DU 4 AU 9 SEPTEMBRE 2024**

✚ Article 1

Accès au camping :

Badges d'accès obligatoire : L'accès au camping est réservé exclusivement aux personnes qui possèdent le Badge Accès Camping Les Terres de Jim 2024 (bénévoles détenteurs « du Badge Bénévoles/Picto Tente » & partenaires Moiss'Bat et partenaires Halle de Jim.

Un plan vous sera remis sur place pour vous indiquer l'implantation et les voies d'accès sur le site avec horaires d'accès.

Qui peut accéder au camping : Accès autorisé aux majeurs et mineurs à partir de 16 ans (avec obligation d'avoir une autorisation parentale qui devra être adressée à l'organisation

(tdjdoubs2024@gmail.com)- le mineur s'engage à avoir celle-ci sur elle avec le numéro de téléphone des parents indiqués en cas de contrôle. Les animaux sont interdits.

Horaires

Le camping sera ouvert :
Mercredi 4/9 dès 18h et fermera le
lundi 9/09 dès 12h.

Les horaires d'accès au site seront indiquées sur place pour les véhicules (avant 8h le matin, et après la fermeture du site).

Le camping sera accessible à pied 24h/24h avec présentation du badge à l'entrée auprès du vigile.

Les horaires seront précisés sur le site internet www.lesterresdejim.com

Gardiennage : Obligation de présenter le badge d'accès au vigile qui sera à l'entrée du camping, lors de l'entrée et idem pour la sortie ! les mineurs devront présenter l'autorisation parentale également en plus du badge.

✚ Article 2 :

Emplacements

Le Camping des Terres de Jim est situé au cœur de l'évènement. D'une surface de 3ha cet espace est prévu pour accueillir les campeurs en mode « tente » + les campings caristes / Vans, et les caravanes, et voiture (pour ceux qui dorment dans leur voiture). Côté pratique ces 4 zones seront matérialisés au sol. Merci de respecter les consignes d'installations. (le 1^{er} arrivé s'installe, le second se met à côté, ...et ainsi de suite). Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée, chacun doit respecter l'emplacement attribué et ne pas empiéter sur les allées des espaces communs.

✚ Article 3

Installation/équipement

Les campeurs doivent utiliser les installations fournies par l'organisateur à savoir : toilettes,

douches, points d'eau, électricité collective. Toute détérioration ou vol d'équipement est strictement interdit et pourra entraîner des poursuites pénales.

✚ Article 4

Sécurité

Les campeurs doivent respecter les consignes de sécurité et les règles de vie en communauté. Il est interdit de faire un feu de camp ou barbecues. Les fumigènes, feux d'artifices ou autres objets pyrotechniques sont interdits. Il est interdit de fumer à l'intérieur des tentes.

✚ Article 5

Bruit et sommeil

Les campeurs doivent respecter le sommeil des autres en évitant les bruits excessifs. Les fêtes et les rassemblements bruyants sont strictement interdits dans le camping.

✚ Article 6

Hygiène et environnement

* Le site est sur une zone de captage d'eau > interdiction de fuite ou autres liquides sur le site.

Si vous constatez un problème, merci d'informer l'équipe organisatrice (se rendre au point info). Les campeurs doivent maintenir leur emplacement propre et en bon état. Il est interdit de jeter les déchets ou des mégots de cigarette sur le sol ou dans les toilettes. Des poubelles seront mises à disposition dans le camping.

Les campeurs doivent respecter l'environnement en évitant de gaspiller l'eau et l'électricité.

✚ Article 7

Animaux

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans le camping.

✚ Article 8

Sanctions

Tout non-respect de ce règlement intérieur peut entraîner l'expulsion du campeur. **Les organisateurs se réservent le droit de retirer les badges et carte cashless en cas de mauvais comportement, état d'ébriété portant préjudice à la manifestation.**